

Koerich, le 20 juin 2022

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-Mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. StR. 104/2022

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS

Vu la demande d'autorisation initiale du 1^{er} février 2022 présentée par la SARL CENTRE G. R. relative à l'exploitation d'un magasin pour la vente au détail à Windhof 12, rue d'Arlon L-8399 WINDHOF transmise par le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable ;

Vu l'article 16 de la modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;

Vu l'arrêté n° 3/22/0056 du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable autorisant

la SARL CENTRE G. R., arrêté lequel sera porté à la connaissance du public à partir du 21 juin 2022.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le Tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours prenant cours à la date de la présente publication.

Le Bourgmestre,


Jean WIRION



Le Secrétaire,


Patrick LECOQ